AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C2306
FR0000075673-FS0959

3 octobre 2017

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

LE TANNEUR & CIE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 3 octobre 2017, la société Qatar Luxury Group - Fashion S.P.C.[1] (P.O. Box 15604, Doha, Qatar) a déclaré avoir franchi en baisse, le 29 septembre 2017, les seuils de 90% des droits de vote et de 2/3 et 50% du capital et des droits de vote de la société LE TANNEUR & CIE et détenir 3 664 856 actions LE TANNEUR & CIE représentant autant de droits de vote, soit 42,60% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte de l'augmentation de capital de la société LE TANNEUR & CIE avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de Tolomei Participations[3].

[1] Société de droit du Qatar contrôlée au plus haut niveau par Qatar Foundation for Education, Science and Community Developpement.
[2] Sur la base d'un capital composé de 8 602 136 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Cf. notamment le prospectus ayant reçu le visa de l'AMF n° 17-491 en date du 18 septembre 2017 et le communiqué diffusé par la société LE TANNEUR & CIE le 29 septembre 2017.